

Pourquoi rejoindre Accueil Vélo ?



Accueil vélo

C'est quoi ?

Accueil Vélo est **une marque nationale** qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.



Bon à savoir

Le touriste à vélo c'est...

68 €

de dépense moyenne par jour et par touriste.
Un impact important par rapport à la dépense moyenne des touristes en France.

Devenir Accueil Vélo, c'est marquer votre intention de répondre aux attentes d'un public de plus en plus large, adepte des vacances en mobilité douce et active.

Améliorer votre visibilité auprès des touristes à vélo et des agences de voyage.

Bénéficiez **des supports de communication** (web et dépliants touristiques) des itinéraires et du territoire.

Devenez **acteur d'une dynamique en pleine croissance** en proposant aux clientèles cyclotouristes une marque unique et lisible sur l'ensemble du territoire national.

Entrez dans **un réseau local et national** de prestataires privilégiés (7 000 offres).

Un label qui accroît votre visibilité

Auprès de la presse :

Lors des accueils de presse thématiques

Dans des offres de séjours

Votre établissement sera référencé dans les Système d'Information Touristique et la plateforme nationale DATAtourisme.

Dans les supports papier :

Collection de topoguides Vélo, publications touristiques.

Sur les sites internet :

France Vélo Tourisme, partenaires Accueil Vélo (CRT...).

Qui peut devenir Accueil Vélo ?

- Vous êtes situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé :  la Véloscénie,  L'avenue Verte London-Paris ou  La Seine à Vélo.
- Vous respectez les critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil Vélo proposé à la catégorie de votre établissement. (voir le référentiel)

Comment devenir Accueil Vélo ?

1

Contactez **Agnès LEGAT** en charge de la Marque au sein du Département. Une visite sera programmée avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre établissement à la Marque Accueil Vélo ou toute autre question

2

La cotisation Accueil Vélo est de 200 € pour 3 ans.

3

Une plaque de bienvenue Accueil Vélo et un autocollant de la véloroute vous seront alors offerts pour accueillir au mieux vos clients cyclotouristes.



4

Vous êtes autorisé à utiliser le logo Accueil Vélo sur vos outils de communication web et papier.





Critères obligatoires du référentiel de qualité

Accueil Vélo par catégories d'établissements



Hébergements

- Disposer d'un équipement adapté pour les cyclistes : abri à vélo sécurisé, kit de réparation pour les petites avaries, espaces d'entretien pour vélo (jet d'eau, brosse...), possibilité de recharger un VAE, possibilité de laver et sécher leurs affaires
- **Accueillir chaleureusement** : le voyageur à vélo : rafraichissement offert à l'arrivée, indications du meilleur itinéraire cyclable pour rejoindre l'itinéraire principal, documentation touristique, point météo.
- Disposer des informations ou proposer des services adaptés aux cyclistes : transfert des bagages, location de cycles, dépannage, réservation d'un hébergement ou taxi.

La Marque Accueil Vélo est attribué aux hébergements touristiques classés si le type d'hébergement le permet.



Loueurs professionnels de vélos

- Disposer d'un parc de vélos, d'accessoires et de services adaptés : 20 vélos minimum, de tous types (VTC, VTT, VAE...), antivol, kit de réparation pour les petites avaries, casque, gilet, réfléchissant. Assistance dépannage.
- **Accueillir chaleureusement** le voyageur à vélo : indications du meilleur itinéraire cyclable pour rejoindre l'itinéraire principal, documentation touristique, point météo, bases d'anglais, apporter des conseils sur les itinéraires à proximité.
- **Proposer une période d'ouverture/d'astreinte suffisante** : du 1er avril au 3 septembre minimum. Horaires en haute saison (juin, juillet, août) 7/7j de 9h à 19h.



Réparateurs professionnels de vélos

- **Être qualifié** : Certificat de Qualification Professionnelle obligatoire (possibilité d'accepter un réparateur avec expériences s'il s'engage à suivre une formation de 1 à 3 jours).
- **Accueillir chaleureusement** le voyageur à vélo : indications du meilleur itinéraire cyclable pour rejoindre l'itinéraire principal, espace d'attente, affichage des tarifs et des horaires d'ouverture, documentation touristique, point météo, bases d'anglais, apporter des conseils sur les itinéraires à proximité, proposer une solution en cas d'immobilisation du vélo, disposer d'une prise électrique pour recharger du matériel.
- **Proposer une période d'ouverture suffisante** : du 1er avril au 30 septembre minimum, en fonction de la "saison cyclable" de la destination, une fermeture de 15 jours pour congés annuels est tolérée. Ouverture en haute saison (juillet, août) : 6/7j, joignable par téléphone en cas de déplacement terrain.



Critères obligatoires du référentiel de qualité

Accueil Vélo par catégories d'établissements



Office de Tourisme

- **Accueillir chaleureusement le voyageur à vélo** : rafraichissement offert à l'arrivée, indications du meilleur itinéraire cyclable pour rejoindre l'itinéraire principal, documentation touristique, point météo.
- **Disposer d'un équipement adapté** : kit de réparation pour les petites avaries, prise électrique pour recharger du matériel, parc de stationnement vélo, point d'eau potable et sanitaires.



Sites Touristiques

- **Accueillir chaleureusement le voyageur à vélo** : accueil physique, ouvert au minimum 45 jours en juillet/août, indications du meilleur itinéraire cyclable pour rejoindre l'itinéraire principal, documentation vélo.
- **Disposer d'un équipement adapté** : kit de réparation pour les petites avaries, prise électrique pour recharger du matériel, parc de stationnement vélo, point d'eau potable et sanitaires.



Restaurants

- **Accueillir chaleureusement le voyageur à vélo** : indications du meilleur itinéraire cyclable pour rejoindre l'itinéraire principal, conseils aux touristes à vélo, proposer une formule rapide, fournir de l'eau potable aux cyclistes clients gratuitement.
- **Disposer d'un équipement adapté** : prise électrique pour recharger du matériel, parc de stationnement vélo.
- **Proposer une période d'ouverture suffisante** : au moins 8 mois dans l'année, amplitude d'ouverture 11h30 /14h30.

